

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMMUNE DE CHAMEYRAT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. VAUX Alain, Maire, sur convocation en date du 1^{er} mars 2019.

Présents : Mesdames Messieurs VAUX Alain, DUMOND Simone, VIALLE Marcel, MANTE Paulette, CHASTANET Anny, LAVAUD Annette, GRATADOUR Max, ROUGERIE Marc, LEYGNAC Monique, LACASSAGNE Serge, MIRAT Daniel, QUILLAT Geneviève, BOUCHAREL Joëlle.

Absents : M. MAATOUG Karim procuration à M. VAUX Alain ; Mme SOULIER Pauline procuration à Mme DUMOND Simone ; M. AUGÉ Alain procuration à Mme MANTE Paulette ; M. LEYRAT Hubert procuration à M. VIALLE Marcel ; Mme BRUNER Christine procuration à Mme CHASTANET Anny ; Mme VEDRENNE Valérie.

Secrétaire de séance : M. ROUGERIE Marc.

DÉLIBÉRATION N° 2019 – 011	Membres	19
APPROBATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS SECTIONALES DE CHAMEYRAT.	Présents	13
	Représentés	5
	Votants	18
	Exprimés	18
	Pour	18
	Contre	0

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement des forêts sectionales de la commune de Chameyrat pour la période 2019 – 2033, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212 du Code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet d'aménagement proposé.

Le Maire,
Alain VAUX.


